

Un juge fédéral confirme la suspension de la loi invoquée par Trump pour l'expulsion de migrants



La Havane, 25 mars (RHC)- Le juge fédéral, James Boasberg, a réaffirmé lundi la suspension des expulsions de migrants des États-Unis ordonnées par Trump il y a une dizaine de jours en faisant valoir la loi sur les ennemis étrangers promulguée au XVIIIe siècle.

Le 15 mars dernier, l'administration Trump a procédé à l'expulsion de plus de 200 migrants pour la plupart des Vénézuéliens, accusés sans preuve d'être membres du gang d'ores et déjà inexistant Tren de Aragua, (Train d'Aragua).

Le juge motive notamment sa décision par le fait qu'avant leur éventuelle expulsion, les plaignants doivent pouvoir contester individuellement devant la justice des États-Unis leur appartenance au gang visé par la déclaration présidentielle.

Le juge Boasberg insiste également sur l'apparent manque de transparence de l'administration Trump, soulignant que cette déclaration présidentielle, datée du 14 mars, n'avait été publiée par la Maison Blanche que le lendemain, environ une heure avant l'audience qu'il avait tenue en urgence.

"L'expulsion accélérée d'un étranger dans la foulée de la notification du gouvernement l'informant qu'il est visé par la loi sur les ennemis étrangers, sans lui offrir l'occasion de quitter de lui-même le territoire ou de contester cet ordre, est illicite", écrit le magistrat.

Il souligne que « l'utilisation sans précédent » par Trump de la loi sur les ennemis étrangers (de 1798) ne libère pas le gouvernement de la responsabilité de veiller à ce que les hommes expulsés puissent contester leur désignation en tant que membres présumés de gangs.

Le juge Boasberg a temporairement bloqué l'utilisation de l'ordonnance, qualifiant les déportations de « terriblement effrayantes » et « incroyablement problématiques ».

Boasberg, qui est devenu la face visible d'un conflit entre l'exécutif et le judiciaire qui provoquerait une crise constitutionnelle, a en outre noté qu'ils ont subi un préjudice irréparable en étant transférés dans une prison salvadorienne, où ils risquent « la torture, les coups et même la mort ».

Le juge a ajouté que « étant donné que les plaignants susmentionnés nient être membres du Train d'Aragua, ils ne peuvent être expulsés tant qu'un tribunal n'a pas résolu le bien-fondé de leur contestation ».

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/379502-un-juge-federal-confirme-la-suspension-de-la-loi-invoquee-par-trump-pour-lexpulsion-de-migrants>



Radio Habana Cuba